

FÉVRIER 2026

BAROMÈTRE PRISM'EMPLOI

Les chiffres de l'emploi intérimaire



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, LE 13 AVRIL 2026

COMMENTAIRE GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2026

En février 2026, l'emploi intérimaire s'élève à 655 000 équivalents temps plein (ETP), en baisse de 0,6 % sur un an, confirmant la relative stabilisation observée depuis le début de l'année. Cette évolution moyenne est néanmoins caractérisée par des tendances sectorielles contrastées.

- **L'industrie se démarque avec une croissance de 5,1 % sur un an** : Seul secteur en croissance, l'emploi intérimaire industriel progresse de 5,1 % sur un an. Cette hausse confirme la solidité relative de l'industrie manufacturière, notamment dans les filières du matériel de transport, de la défense et de la pharmacie, qui bénéficient d'une demande extérieure dynamique. Le recours à l'intérim accompagne la montée en charge de la production, mais aussi la prudence des employeurs qui privilégient encore la flexibilité face aux incertitudes de la demande.
- **La plus forte dégradation affecte le BTP** : À l'opposé, le bâtiment et les travaux publics enregistrent une baisse marquée de 6,5 % sur un an. Ce recul prononcé reflète la dégradation persistante du marché immobilier résidentiel et la baisse du nombre de chantiers d'infrastructures.
- **Recul plus modéré dans le commerce et les services** : Dans le commerce (-3,5 %) et les services (-3,9 %), la baisse de l'intérim traduit un tassement général de la demande. Dans les services, cet ajustement concerne surtout les activités du médical et du médico-social, de support administratif et de nettoyage.
- **Transports et logistique : stabilisation fragile**. Après plusieurs années caractérisées par un recul marqué, le secteur transports et logistique affiche ce mois-ci une évolution quasi stable (-0,6 %). Si la logistique reste soutenue par la reprise partielle du fret industriel, l'ajustement se poursuit dans le transport routier, confronté à une hausse des coûts d'exploitation et à une rationalisation des volumes.

Évolution par qualification : La contraction de l'emploi intérimaire se concentre sur les métiers à dominante administrative avec une baisse chez les employés (-7,2 %). L'évolution du nombre de cadres et professions intermédiaires renoue avec la croissance (+1,9 %) après avoir connu une année 2025 particulièrement dégradée. L'emploi ouvrier, quant à lui, progresse légèrement, avec +0,2 % pour les ouvriers qualifiés et une tendance nulle (0,0 %) pour les ouvriers non qualifiés.

CONTACTS PRESSE

Dylan Jullian
06.18.89.56.73
dylan.jullian@omnicomprgroup.com

Victor Morelle
06.18.83.59.55
victor.morelle@omnicomprgroup.com

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession.

12 000 agences d'emploi et 33 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

www.prismemploi.eu
[LinkedIn Prismemploi](#)

DONNÉES NATIONALES DE CADRAGE

ÉVOLUTION DE FÉVRIER 2026 PAR RAPPORT À FÉVRIER 2025

LES CHIFFRES CLÉS

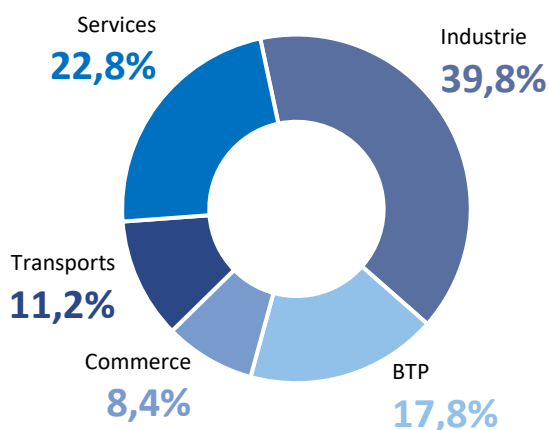
Les effectifs intérimaires s'inscrivent en baisse (-0,6 %) au niveau national.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La majorité des secteurs
est en baisse

L'emploi intérimaire augmente dans l'industrie (+5,1 %), mais diminue dans les transports (-0,6 %), le commerce (-3,5 %), les services (-3,9 %) et le BTP (-6,5 %).

Répartition des effectifs intérimaires
par secteur

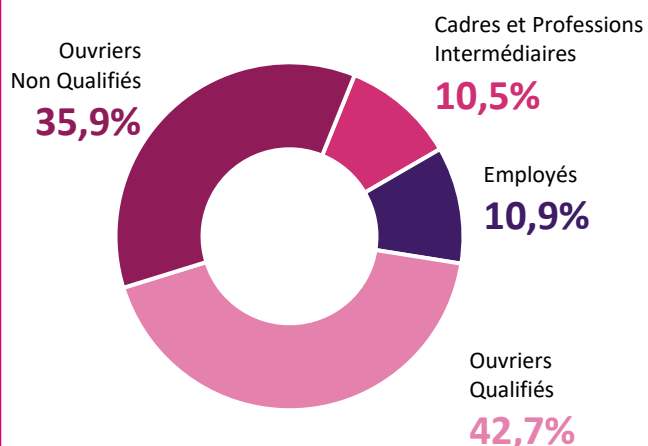


ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR QUALIFICATION

La moitié des qualifications
est en hausse

L'emploi intérimaire augmente chez les cadres et professions intermédiaires (+1,9 %) et les ouvriers qualifiés (+0,2 %), mais stagne chez les ouvriers non qualifiés (0,0 %) et diminue chez les employés (-7,2 %).

Répartition des effectifs intérimaires
par qualification

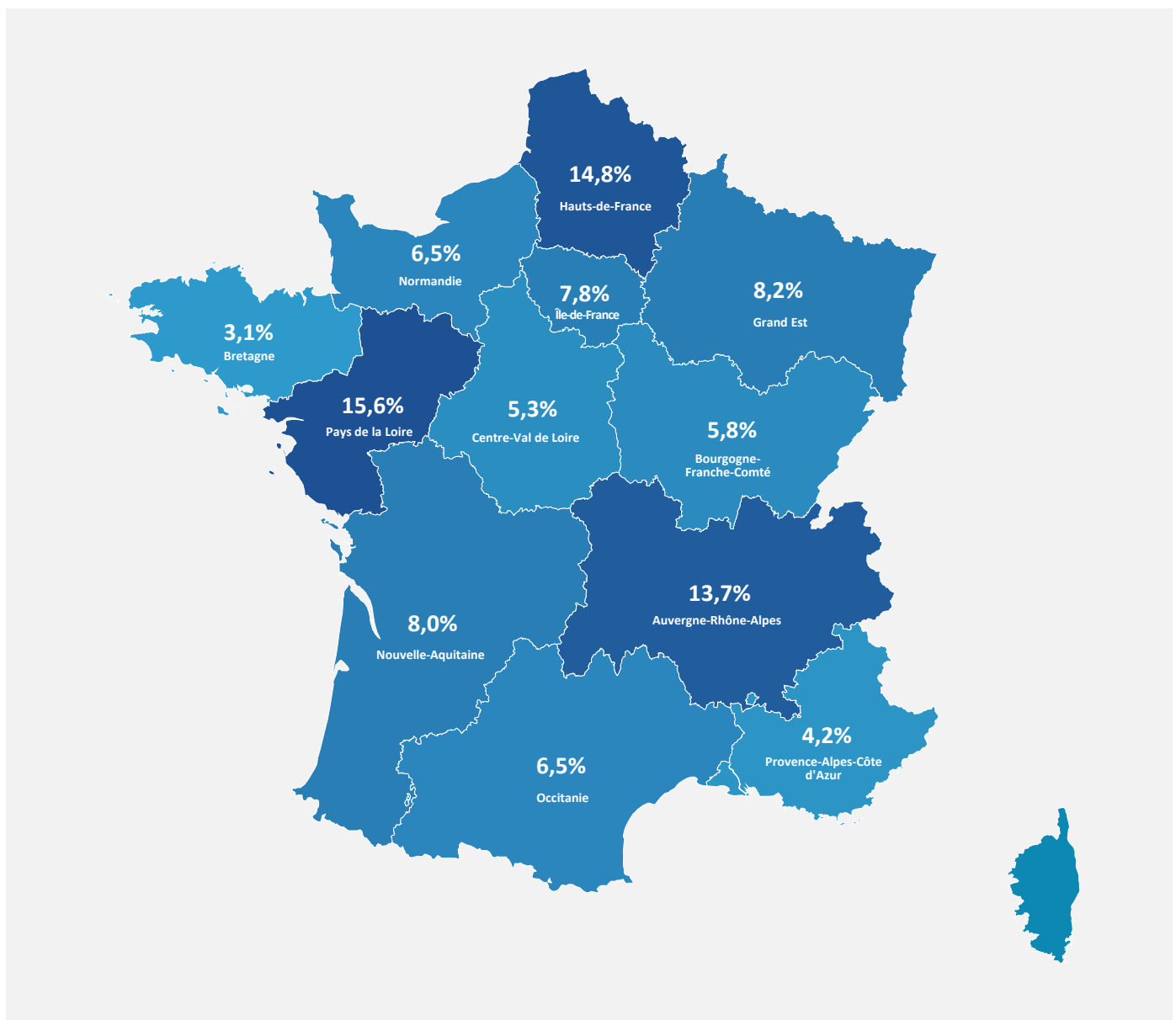


LE CDI INTÉRIMAIRE

En février 2026, le CDI Intérimaire représente **43 720 ETP**, correspondant à **6,7 %** des effectifs des agences d'emploi.

Sur les territoires, le recours au CDII est nettement surreprésenté en Pays de la Loire (12,7 %) et dans les Hauts-de-France (11,1 %). C'est en Bretagne et en Ile-de-France (avec respectivement 3,7 % et 3,3 % des effectifs) que ce contrat reste le moins développé.

La répartition géographique des CDII se concentre à plus de 40 % dans 3 régions caractérisées par une forte orientation industrielle : Pays de la Loire : 15,6 %, Hauts-de-France : 14,8 %, et Auvergne-Rhône-Alpes : 13,7 %.

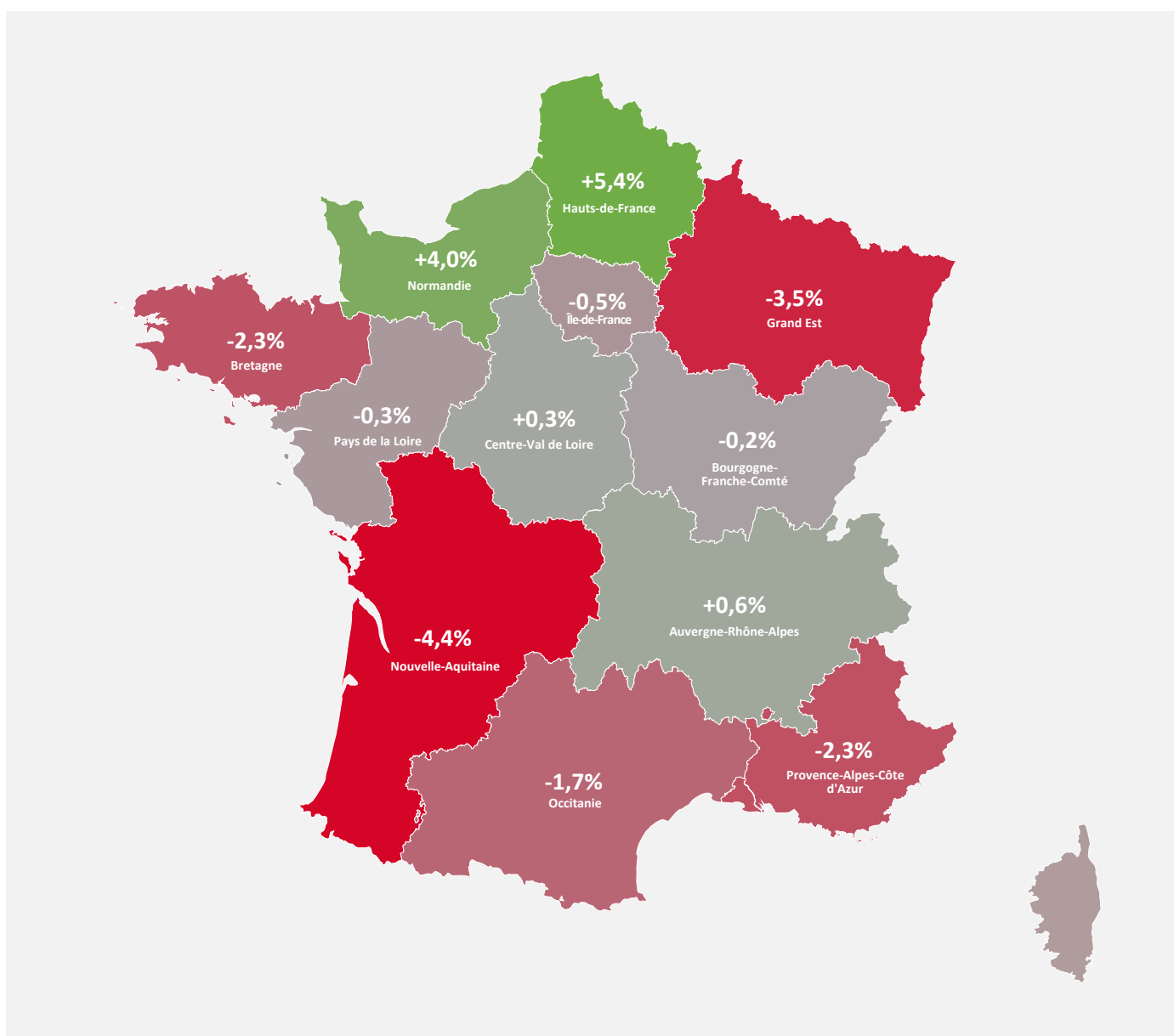


LA FRANCE DES RÉGIONS

Février 2026 par rapport à février 2025.

La majorité des régions métropolitaines est en baisse.

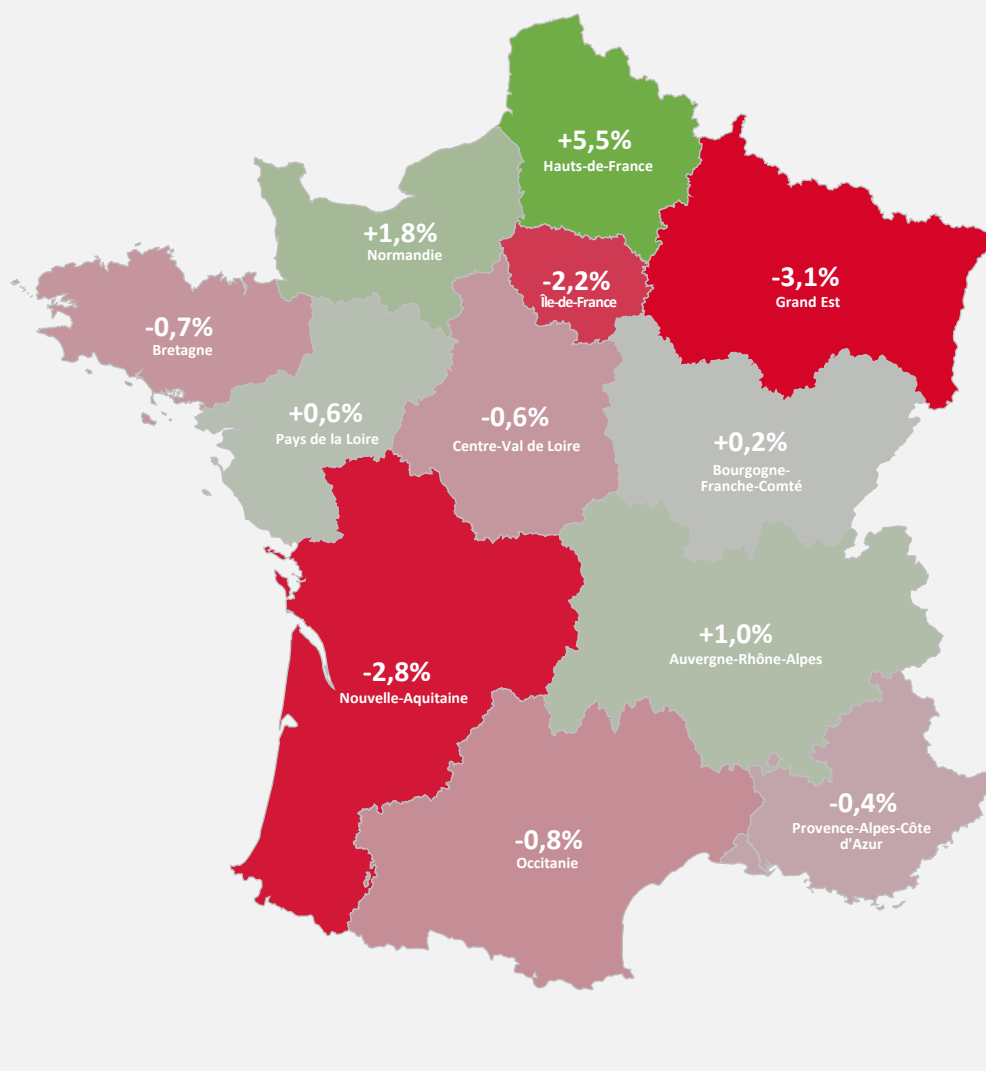
Les dynamiques territoriales restent hétérogènes. Le travail temporaire s'inscrit en hausse en Normandie (+4,0 %) et dans les Hauts-de-France (+5,4 %). Il reste le plus en retrait en Grand Est (-3,5 %) et en Nouvelle-Aquitaine (-4,4 %).



LA FRANCE DES RÉGIONS

Cumul annuel : janvier-février 2026 (%)

Au cours des deux premiers mois de l'année, l'emploi intérimaire enregistre une baisse cumulée de -0,4 % par rapport à la même période en 2025.



Méthodologie

Prism'emploi s'appuie sur l'expertise de Siaci Saint Honoré pour la réalisation du Baromètre Prism'emploi. La branche du travail temporaire a en effet choisi cet organisme pour collecter et consolider les données des Entreprises de Travail Temporaire (ETT) afin d'identifier les salariés éligibles à la mutuelle Intérimaires Santé et au régime de prévoyance. Ainsi, depuis fin 2015, les ETT transmettent chaque mois à Siaci Saint Honoré les informations relatives aux missions d'intérim. Ces données font désormais l'objet d'un traitement statistique dans le cadre d'une convention réunissant l'Observatoire de l'Intérim et du recrutement, S2H Consulting (filiale de Siaci Saint Honoré) et Prism'emploi. Leur traitement est effectué dans le strict respect des normes de confidentialité et sur des espaces sécurisés, et les données sont exploitées depuis janvier 2021 par Prism'emploi pour élaborer ce baromètre d'activité parfaitement exhaustif et permettant de distinguer les contrats de travail temporaire et les CDI.